

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03/2024

Du jeudi 23 mai 2024

Présents : Jean-Pierre FAVRE, le maire - Jean-François LAMBERT, Philippe MIGUET, Christian BACHELLARD, Adjoint
Michel BOUCHET, Béatrice COLOMB, Céline LIMOGÉ, Ghislaine BUSSIOZ, Cyril AYMONIER, Michèle FIEVET, Edith
TRANCHANT, conseillers municipaux,

Procurations :

Sébastien AIME donne procuration à Céline LIMOGÉ
Marie-Laure GIROUD donne procuration à Cyril AYMONIER
Béatrice BUTTIN donne procuration à Edith TRANCHANT

Absents : Chloé VASSET

A été nommée secrétaire de séance : Ghislaine BUSSIOZ

Le conseil approuve le compte rendu du 2 avril 2024.

Sujets soumis à délibération :

RENOUVELLEMENT ADHÉSION GROUPEMENT ACHAT GAZ SYANE

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
Vu la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,
Vu la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Marigny Saint Marcel d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

FINANCEMENT TRAVAUX VIEUX MARIGNY SYANE

M. Le Maire expose que le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) va réaliser des travaux sur notre commune, dans le cadre de son programme de travaux 2024. Ces travaux consisteront à enfouir les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication au hameau du Vieux Marigny.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement et la répartition financière suivante :
Montant global de l'opération : 304 248.32 €
Participation financière de la commune : 81 637.79 €
Dont 9 127.45 € de contribution au budget de fonctionnement et 72 510.34 € de financement de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement soit 7 301.96 € sous forme de fond propre après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE sous forme de fond propre, la participation à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit 58 008.27 €. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. Le Maire expose que le week-end du 30 et 31 mars 2024, un incident s'est produit sur le réseau électrique général, empêchant l'alimentation de la salle des associations. Malgré l'intervention de M. Christian BACHELLARD, Maire-Adjoint délégué aux travaux, le courant n'a pas pu être rétabli, rendant la salle des associations inadaptée aux besoins de la location.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le remboursement des personnes ayant loué la salle des associations le 30 et 31 Mars 2024.
- **AUTORISE** le maire et le trésor public à procéder à l'ensemble des actions nécessaires au remboursement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que notre école primaire, datant du 19^e siècle, ne répond plus aux enjeux démographiques, environnementaux et énergétiques actuels, il a donc été décidé de réaliser la construction d'une nouvelle école primaire.

Afin que les élèves actuels et futurs puissent être accueillis dans de bonnes conditions, le projet de construire une nouvelle école a vu le jour.

A ce titre, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de demander toutes les subvention nécessaire à la construction et l'aménagement de cette nouvelle école communale, durant toute la durée de l'opération.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maire à demander toutes les subventions nécessaire à la construction et l'aménagement de cette nouvelle école communale, durant toute la durée de l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRES – CDAS 2024

M. Le Maire expose que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, disposant de la compétence déchets sur notre territoire, souhaite réorganiser la collecte des déchets.

Son objectif est de supprimer les bacs à roulettes 700L, aujourd'hui disposés dans chaque rue, et de les remplacer par 6 nouveaux points d'apports volontaires, disposés dans chaque hameau de la commune.

Le point d'apport volontaire le plus important sera équipé de containers semi-enterrés (CSE) tandis que les autres seront équipés de colonnes aériennes (CA).

Le terrassement nécessaire à la création des plateformes est à la charge de la commune et estimé à 13 731.40 € HT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie, au titre du CDAS 2024, afin de financer les travaux de création de ces nouveaux points d'apports volontaires.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION AU VIEUX MARIGNY – CDAS 2024

M. Le Maire expose que la commune souhaite profiter des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public entrepris par le SYANE pour enterrer le réseau de télécommunication au hameau du Vieux Marigny. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du SYANE mais entièrement financés par la commune à hauteur de 45 933.85 € HT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie, au titre du CDAS 2024, afin de financer les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication au vieux marigny.

Questions diverses :

- La fête de la musique aura lieu le 20 juin au domaine de la Fruitière
- La fête de l'école aura lieu le 22 juin
- La fête des parents aura lieu le 31 mai
- Le projet de la Vélo-route est toujours à l'étude
- Point d'avancement des travaux de l'école, dévoiement conduite d'eau, installation de la grue de chantier, planification des travaux dans les salles périscolaires, démarrage des fondations du nouveau bâtiment de l'école élémentaire.
- Syane : présentation d'un rapport Conseil Energie qui mesure les consommations d'électricité. Dépenses annuelles pour le patrimoine bâti et l'éclairage public. Les consommations sont en baisse mais les coût ont augmenté entre 2021 et 2022.
- Projet d'étude du chef-lieu - prochaine réunion le 25/06/2024
- Une journée environnement a été organisée, participation décevante (peu de personnes mobilisées).

Clôture de la séance à 23h00

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE